

## • UNE PROCÉDURE ADAPTÉE AU TYPE D'HABITAT

### > POUR LES IMMEUBLES DE PLUS DE 6 LOGEMENTS :

Le gardien ou le référent en charge des déchets de l'immeuble doit centraliser les demandes des résidents. Lui seul est habilité à prendre les rendez-vous auprès du collecteur afin de limiter la gêne occasionnée par la tournée des bennes tout en limitant l'empreinte carbone.

**Pour ce type d'habitat, aucune limitation de quantité ni de nombre de collectes ne s'applique.**

### > POUR LES HABITATS INDIVIDUELS OU LES IMMEUBLES COMPORTANT 6 LOGEMENTS AU PLUS :

Vous êtes invités à prendre directement un RDV sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ou par téléphone, **dans la limite de 15 passages par an.**

**QUEL QUE SOIT LE TYPE D'HABITAT, POUR QUE LES OBJETS ENCOMBRANTS SOIENT COLLECTÉS, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT :**

- PRENDRE UN RENDEZ-VOUS SUR [SIETREM.FR](http://SIETREM.FR) OU AU 01.60.43.51.96 ;
- ATTENDRE LA CONFIRMATION DE LA DATE DE VOTRE RENDEZ-VOUS ;
- SORTIR VOS DÉCHETS LE JOUR DU RENDEZ-VOUS AVANT 8H ET INDIQUER LE NUMÉRO D'ENREGISTREMENT SUR LE TAS D'ENCOMBRANTS ;
- RESPECTER LES CONSIGNES DE BONNE PRÉSENTATION.

**LES TAS D'ENCOMBRANTS NON DÉCLARÉS NE PEUVENT PAS ÊTRE COLLECTÉS PAR LES SERVICES DU SIETREM. LES CONTREVENANTS S'EXPOSENT À UNE VERBALISATION POUR DÉPÔT DE DÉCHETS SAUVAGES SUR VOIRIE.**

Retrouvez la liste des déchets acceptés sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr).

[sietrem.fr](http://sietrem.fr)

[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr) - 01 60 07 09 19



# COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

exclusivement **SUR RENDEZ-VOUS**



**LES HABITANTS DES COMMUNES QUI BÉNÉFICIENT DE CE SERVICE PEUVENT PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR [SIETREM.FR](http://SIETREM.FR) OU AU 01.60.43.51.96**

**Cette nouvelle organisation se substitue au mode de collecte actuel.**

Conditions, règles de présentation, quantités et liste des déchets acceptés disponibles sur [sietrem.fr](http://sietrem.fr)



Collecte des encombrants  
exclusivement sur rendez-vous



## • UNE ORGANISATION ADAPTÉE À VOS BESOINS

Cette nouvelle organisation permet de **pallier certaines difficultés rencontrées avec la collecte classique à date fixe en porte-à-porte** telles que les points de collecte imposants, les problématiques de salubrité liées au nombre important de déchets non conformes, le coût élevé du ramassage par les services de la ville des déchets non acceptés, la fréquence non adaptée aux besoins, le désordre généré par les fouilles intempestives...

Pour les habitats collectifs, ce nouveau système permet d'évacuer autant que de besoins les objets encombrants, ce qui présente l'avantage d'éviter le problème de stockage dans les locaux proprement des immeubles. En évacuant plus régulièrement les objets encombrants, la quantité à présenter sera moindre, ce qui limitera la gêne occasionnée sur le domaine public.



Cette organisation vous permet de **BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**. Si vous souhaitez évacuer des déchets qui ne sont pas acceptés à la collecte des encombrants, vous serez orienté vers la solution adaptée à ces déchets.

**CE SERVICE PERSONNALISÉ VOUS APPORTE PLUS DE SOUPLESSE ET DE LIBERTÉ. IL VOUS PERMET DE PLANIFIER LA DATE DE RENDEZ-VOUS EN FONCTION D'ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS ET PERSONNELS** (déménagement, travaux, ménage de printemps...). Ainsi, le geste de tri et l'évacuation des déchets sont facilités.

## • LA MARCHÉ À SUIVRE ET LES CONSIGNES DE PRÉSENTATION

La collecte des encombrants sur rendez-vous s'adresse **UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS QUI RÉSIDENT DANS LES COMMUNES CONCERNÉES PAR CE SERVICE**. Ce service n'est pas accessible aux professionnels.

Les déchets encombrants doivent être accessibles directement aux équipages de collecte et ne doivent pas gêner la circulation des piétons ni des automobilistes.

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS S'EFFECTUE  
SUR LE SITE [SIETREM.FR](http://SIETREM.FR)

LES RENDEZ-VOUS PEUVENT ÉGALEMENT  
ÊTRE PRIS PAR TÉLÉPHONE AU 01.60.43.51.96  
DU LUNDI AU VENDREDI, ENTRE 9H ET 17H.

Lors de la prise de rendez-vous, vous pourrez choisir entre plusieurs créneaux qui vous seront proposés, entre 3 et 15 jours à compter de la date de votre demande. Une confirmation vous sera ensuite adressée.

**LE TYPE D'OBJETS À ÉVACUER VOUS SERA DEMANDÉ. AINSI, VOUS SEREZ ASSURÉ QUE VOS DÉCHETS SONT CONFORMES AU RÈGLEMENT. LA QUANTITÉ AUTORISÉE S'ÉLÈVE À ENVIRON 1M<sup>3</sup> PAR FOYER.**

Lors du premier rendez-vous, en ligne ou par téléphone, un numéro d'enregistrement vous sera attribué. Celui-ci vous sera demandé lors de chaque prise de rendez-vous.

Votre présence n'est pas exigée lors de la collecte. **LES DÉCHETS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS LE JOUR DU RENDEZ-VOUS, AVANT 8H. VOUS DEVREZ INDIQUER VOTRE NUMÉRO D'ENREGISTREMENT SUR LE TAS D'ENCOMBRANTS.**

Un courriel vous sera envoyé à l'issue de la collecte pour vous confirmer la bonne prise en charge de vos déchets et vous faire part des éventuelles problématiques rencontrées (déchets non conformes, volume non respecté, déchets inaccessibles...).